

**Rives de Moselle vous accompagne
dans la valorisation de vos biodéchets**

DEMANDEZ VOTRE COMPOSTEUR



**et recyclez
vos bio déchets !**

Rives de Moselle s'investit dans la réduction des déchets ménagers !

La Communauté de Communes propose une solution personnalisée aux habitants pour qu'ils puissent réduire leurs biodéchets.

Qui peut bénéficier d'un composteur individuel ?

Tout habitant de la Communauté de Communes qui habite un logement individuel disposant d'un espace vert.

Est-ce un service payant ?

Non. Le composteur est mis à disposition gratuitement des foyers non encore équipés par la Communauté de Communes, dans la limite d'un composteur par foyer et des stocks disponibles.

Où le retirer ?*

Pour les habitants de Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Fèves, Flévy, Malroy, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Semécourt, Trémery :

→ vous pouvez retirer votre composteur dans la mairie de votre commune de résidence.

→ vous pouvez également retirer votre composteur du lundi au vendredi de 6 h à 12 h aux ateliers communautaires situés dans la ZAC du Büner, rue des Dinandiers à Hagondange.

Pour les habitants de Gandrange, Hagondange, Hauconcourt, Maizières-lès-Metz, Mondelange, Richemont, Talange :

→ vous pouvez retirer votre composteur du lundi au vendredi de 6 h à 12 h aux ateliers communautaires situés dans la ZAC du Büner, rue des Dinandiers à Hagondange.

* Sur présentation d'une pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile.

**Besoin d'information ?
Une question ?
Contactez-nous !**



Les conseils de Nicolas pour un bon compost

DIVERSIFIER LES APPORTS

- 1/3 de « déchets carbonés » (bruns, secs, durs) : feuilles mortes, petits branchages, papier, cartons en petits morceaux, paille, foin.
- 2/3 de « déchets azotés » (verts, humides, mous) : restes de cuisine, marc de café, tontes de pelouse.

MÉLANGER POUR AÉRER

Pour permettre la bonne dégradation des déchets et éviter la fermentation anaérobie (sans air). Aérer régulièrement en mélangeant et en brassant à l'aide d'outils.

SURVEILLER L'HUMIDITÉ

Trop d'humidité empêche l'aération, ce qui freine le processus de compostage et dégage des odeurs désagréables. Un manque d'humidité tue les micro-organismes et arrête le processus.

Bon à savoir

16 points d'apports volontaires vont être répartis dans quatre communes de Rives de Moselle. Ils se présenteront sous la forme de bacs. Les habitants logeant à proximité pourront y déposer leurs biodéchets dans un sac en papier kraft pour assurer la propreté des bacs.